

1. Informations générales:

Si votre voyage vous amène vers une destination relativement méconnue, renseignez-vous de façon approfondie avant votre départ en ce qui concerne la situation du pays dans lequel vous vous rendez.

Le Service public fédéral des Affaires étrangères publie des informations sur la sécurité du voyageur dans quelque cent septante et un pays. Ces renseignements sont consultables sur leur site internet : diplomatie.belgium.be

En leur signalant votre présence dans une région à haut risque, nos ambassades et consulats pourront vous contacter en cas de besoin ou mieux aider vos proches dans des situations d'urgence.

Les ambassades et consulats Belges peuvent éventuellement compléter l'information sur les risques liés au climat social ou politique (grèves, émeutes, révolutions) ou encore aux catastrophes naturelles (activité sismique) ou météorologiques (cyclones), de même que sur les risques spécifiques à une région particulière du pays de destination.

2. Que faire pour prévenir ou limiter les risques?

| Risques | Que faire ? | |
|-------------------------------------|---|---|
| | Avant le voyage – Savoir prévenir | Durant le voyage –Prévenir et Réagir |
| À court de moyens financiers | <p>Puis-je utiliser ma carte bancaire dans mon pays de destination ?</p> <p>Informez-vous auprès de votre banque :</p> <ul style="list-style-type: none"> de la possibilité d'utiliser vos cartes bancaires ou de crédit dans votre pays de destination ; de ses éventuels correspondants dans le pays concerné : ceci peut venir à point en cas de problèmes ; sur la réglementation en vigueur pour vous faire parvenir, en cas d'urgence, de l'argent dans le pays de votre destination. <p>Ai-je de la monnaie locale ?</p> <ul style="list-style-type: none"> Commandez à temps vos devises car les banques n'en ont pas toujours en réserve, surtout pour les monnaies peu courante ; Vous devrez parfois disposer d'argent dès votre arrivée pour par exemple prendre un taxi, régler un pourboire ou pour téléphoner. Veillez à ne pas avoir seulement de gros billets, mais également des petites coupures ; Tenez compte des heures d'ouverture et jours de fermeture des banques et des agents de change du pays visité. <p>Prévoyez suffisamment d'argent</p> <p>Prévoir suffisamment d'argent (mais pas trop non plus), cela peut être très variable d'un pays à l'autre : au moins 300 EUR par mois, par précaution.</p> | <p>Abstenez-vous de changer sur place votre argent au marché noir.</p> <p>En cas de souci, vous pouvez toujours contacter votre banque en Belgique</p> <p>Les ambassades et consulats de Belgique ne peuvent offrir une aide financière que dans de très rares cas et avec des conditions très strictes. Toutefois, ils peuvent intervenir afin de faciliter le contact avec une personne en Belgique susceptible de vous prodiguer l'aide requise.</p> <p>Adoptez un comportement de prudence (voir rubrique perte ou vol d'argent)</p> |

| | | |
|--|--|---|
| <p>Perte ou vol d'argent, de carte de crédit ou d'effets personnels</p> | <p>Prévenir avant</p> <p>Évitez d'emporter trop de liquidités.</p> <p>Notez et mettez à l'abri les informations utiles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prenez note des numéros de vos cartes de banque et de crédit ; • Veillez à avoir sous la main les numéros d'appel de la société ayant émis vos cartes et ceux de votre banque afin de pouvoir bloquer directement vos cartes et vos chèques. conservez-le séparément de votre carte ; • Notez soigneusement le numéro de Card Stop : 070 344 344 et le + 32 70 344 344 à partir de l'étranger ; • Prenez des copies de vos contrats et notez séparément toutes les informations utiles concernant vos polices ainsi que les numéros d'appel. <p>Souscrivez à une assurance</p> <p>Il existe diverses polices d'assurance couvrant la perte ou le vol de vos effets personnels durant un voyage.</p> | <p>Prévenir pendant</p> <p>Conservez vos cartes de paiement, vos chèques et vos documents d'identité séparément les uns des autres.</p> <p>Adoptez un comportement de prudence</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évitez de vous rendre seul(e) dans les quartiers déconseillés et soyez sur vos gardes dans ceux, souvent fort fréquentés, qu'affectionnent les voleurs à la tire : rues et galeries commerçantes, marchés, attractions touristiques, transports publics, festivals ; • N'abandonnez jamais, sans surveillance, vos moyens de paiement ; • N'abandonnez aucun objet dans votre véhicule ; • Surveillez étroitement vos bagages et vos biens, spécialement dans les gares et aéroports ; • N'exposez pas de manière ostensible des accessoires coûteux (caméras, montres, bijoux) ; • Conservez vos objets de valeur, argent, papiers d'assurance et documents de voyage dans un endroit sûr (coffre de l'hôtel ou du camping, armoire fermée à clef de la maison ou de l'appartement). <p>En cas de vol ou de perte : limitez les conséquences</p> <p>Déclarez sans tarder auprès d'un bureau de police ; le procès-verbal qui y sera rédigé sera toujours demandé par votre compagnie d'assurances.</p> <p>S'il s'agit d'un moyen de paiement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • bloquez directement et prévenir en plus la société ayant émis votre carte et plus particulièrement son service d'appel accessible 24h/24 et votre agence bancaire. <p>Enfin, en cas d'agression : ne jouez pas au héros !</p> |
|--|--|---|

| | | |
|---|--|--|
| | | <p>N'oubliez pas que celle-ci ne vise généralement que vos biens matériels et qu'en y opposant une résistance, vous risquez de mettre votre vie en danger.</p> |
| <p>Perte ou vol de documents de voyage</p> | <p>Prévenir avant</p> <ul style="list-style-type: none"> • Emportez des photocopies de vos documents de voyage et rangez-les dans un endroit sûr ; • Notez également leurs numéros d'identification sur un mémo séparé et/ou dans votre agenda. | <p>En cas de vol ou de perte : limitez les conséquences</p> <ul style="list-style-type: none"> • Premier réflexe : Doc stop : 0800/ 2123 2123 Service gratuit, disponible 24h/24 et 7j/7. Si le 00800/ 2123 2123 n'est pas accessible, formez le +32 2 518 21 23. • Évitez le risque d'usage frauduleux de vos documents et d'éventuelles conséquences financières (ex.: ouverture en votre nom d'un abonnement téléphonique, achat par correspondance, etc). • Bloquez immédiatement les documents volés. <p>Déclarez le vol ou la perte à la police</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adressez-vous immédiatement au poste de police le plus proche afin d'y faire une déclaration de perte ou un procès-verbal de vol. • Réclamez-y une copie du procès-verbal ou de la déclaration. En cas de contrôle, vous devez en effet pouvoir expliquer pourquoi vous n'avez pas de documents d'identité. <p>Se rendre à l'ambassade ou au consulat pour demander un document provisoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ne paniquez pas, il reste une solution dans certains cas ; • Rendez-vous à l'ambassade ou au consulat belge du pays où vous vous trouvez afin d'y obtenir, sur la base du procès-verbal ou de la |

| | | |
|--------------------------------------|---|---|
| | | <p>déclaration et de deux photos d'identité récentes, un document de remplacement provisoire.</p> <p>La procédure sera accélérée si vous disposez d'un autre document d'identification (par exemple, votre permis de conduire), d'une photocopie de ceux égarés ou volés (notez toujours les numéros de vos documents sur un papier séparé) ou encore de votre numéro d'inscription au registre national (indiqué sur votre carte d'identité ou votre carte SIS).</p> <p>Si vous vous trouvez dans un pays où la Belgique ne dispose pas de représentation, vous pouvez vous adresser à une ambassade ou à un consulat d'un État membre de l'Union européenne qui vous remettra le document requis ou vous informera de la procédure à suivre.</p> |
| Arrêté ou détenu à l'étranger | <p>Notez les coordonnées de l'ambassade ou du consulat belge de votre pays de destination</p> <ul style="list-style-type: none"> Vous trouverez toutes les coordonnées des ambassades et consulats généraux à l'étranger sur le site diplomatie.belgium.be ; il suffit de cliquer sur « adresses » et « à l'étranger » ; Consultez, à ce sujet, la brochure « L'assistance aux Belges détenus à l'étranger ». Vous pouvez l'obtenir auprès de nos ambassades et consulats à l'étranger ou au Service Communication du SPF Affaires étrangères, rue des Petits Carmes 15 à 1000 Bruxelles (tél. + 32 2 501 81 11) ; Vous la trouverez également sur diplomatie.belgium.be. | <p>Prévenez l'ambassade ou le consulat belge pour bénéficier de l'assistance consulaire</p> <p>Les autorités locales ne sont pas tenues d'aviser votre ambassade ou consulat de votre arrestation et elles négligent souvent de le faire. Vous devez leur en faire la demande formellement.</p> <p>En invoquant l'article 36 de la Convention de Vienne de 1963 et dans le cas où vous ne seriez provisoirement pas en mesure de le faire vous-même, vous pouvez demander (aux gardiens ou à l'assistant(e) social(e)) que l'on veuille bien informer votre ambassade ou consulat.</p> <p>Dans les limites de leurs compétences, ceux-ci prêtent assistance aux détenus belges, principalement sur le plan humanitaire.</p> |
| Je suis malade | <p>Ai-je besoin de vaccins ?</p> <p>Dans certains pays, certains vaccins sont obligatoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> Renseignez-vous sur le site Diplomatie.be ou sur le site internet de l'ambassade du pays de destination ; | <p>Hygiène et comportements de prudence</p> <ul style="list-style-type: none"> Veillez à la qualité de l'eau que vous buvez et évitez les glaçons. Au moindre doute, n'acceptez que de l'eau minérale dont les bouteilles auront été décapsulées sous vos yeux ou faites bouillir l'eau et filtrez-la. Si nécessaire, ajoutez-y un désinfectant. Pendant les campements en forêts, faire bouillir l'eau avant de la boire ; |

- Contactez les centres médicaux agréés en Belgique. Vous pouvez vous y faire vacciner mais également y obtenir des conseils pour éviter de contracter certaines maladies pendant le voyage ;
- Une première information à propos des vaccins et d'autres conseils relatifs aux précautions à prendre peut être obtenue au **service Travelphone de l'Institut de Médecine Tropicale d'Anvers (0900/ 10110** ou sur son site web **www.itg.be**).

Ai-je une couverture d'assurance suffisante ?

- Informez-vous auprès de votre mutuelle, de votre compagnie d'assurances ou auprès de votre agence de voyages.
- Examinez attentivement le champ d'application des couvertures souscrites ou qui vous sont proposées et vérifiez si la formule répond à vos besoins spécifiques (frais médicaux à l'étranger y compris dans le pays de destination). Pour voyager en Europe, le **formulaire E111 a été remplacé par la carte européenne d'assurance maladie (CEAM)**.
- Vérifiez bien la durée de validité de votre police d'assurance. Elle est habituellement limitée à un séjour de trois mois à l'étranger. Examinez si votre contrat d'assurance vous couvre en cas d'accidents résultant de la pratique de certaines activités sportives (par exemple : escalade, ski, plongée sous-marine,
- Prévoyez éventuellement une assurance rapatriement.

Ai-je bien fait ma valise ?

Vos vêtements devront être adaptés aux conditions climatiques de votre destination. Ne négligez pas les protections additionnelles contre le soleil (y compris en montagne), le vent, le froid et l'humidité.

Ma pharmacie de secours est-elle complète ?

- Ne consommez ni légumes ni fruits crus qui n'aient été lavés et pelés par vous-même ;
- Dans les régions à risque (épidémies), lavez-vous soigneusement les mains avant de manger, en utilisant un savon réellement désinfectant ;
- Bien se couvrir et utiliser des produits de protection contre la malaria.

Comportement sexuel

À l'ère du SIDA, il est irresponsable d'avoir des relations sexuelles sans préservatif. Pour être sûr(e) de leur qualité, achetez-en avant votre départ et emportez-les !

En cas d'intervention médicale

- Soyez attentif (ve) à ce que l'on vous traite toujours avec du matériel stérile, en particulier les seringues. Ceci vaut aussi pour les aiguilles employées lors d'un tatouage.
- Évitez de prendre du Lariam (médicament souvent prescrit contre la malaria) qui génère souvent d'importantes crises d'angoisse.

Possibilité de remboursement de frais

- Si vous payez directement l'intégralité du montant des frais médicaux et d'hospitalisation à l'étranger, conservez-en toujours la preuve. Au retour, certains frais pourront parfois vous être remboursés.
- Attention : certaines activités à risques peuvent ne pas être couvertes par votre assurance.

| | | |
|--|--|--|
| | <p>Les médicaments d'usage courant en Belgique ne sont pas toujours disponibles dans d'autres pays ou le sont sous une autre appellation. Ceci peut tout aussi bien concerner les antidouleurs que les médicaments contre la diarrhée ou la fièvre, les moyens contraceptifs, les pommades contre les piqûres d'insectes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prévoir si nécessaire chloramine ou ceritisil pour désinfecter l'eau à boire. • Prévoir préventif et curatif contre la malaria • Prendre des médicaments (Dafalgan ; antibiotique contre dysenterie : Tarivid + imodium ; Anti-hystaminique : type Zyrtec ou médrol ; éventuellement vitamines) du désinfectant, de la protection solaire si nécessaire. • Complétez votre trousse par des pansements stériles, des ciseaux et un thermomètre. | |
| Catastrophe et actes terroristes | <p>S'informer du risque-pays</p> <p>S'informer de la présence éventuelle de risques importants dans certains pays à travers les « Conseils par pays » (diplomatie.belgium.be).</p> | <p>Contactez immédiatement l'ambassade</p> <p>En cas de catastrophe naturelle, de calamité ou d'accident impliquant un grand nombre de Belges, le Centre de crise des Affaires étrangères est activé.</p> <p>L'assistance consulaire européenne</p> <p>Vous pouvez y faire appel lorsque la Belgique ne dispose pas d'une représentation diplomatique ou consulaire dans le pays concerné. Concrètement, elle vous permet de vous adresser à l'ambassade ou au consulat (pas à un consulat honoraire) d'un État membre de l'Union européenne.</p> |
| Non-respect des lois, coutumes et mœurs locales | <p>S'informer</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consultez le site diplomatie.be pour vous informer des lois, coutumes et mœurs spécifiques à votre destination ; • Vérifiez en particulier la législation sur les Boissons alcoolisées, les Photographies, les drogues et stupéfiants, l'âge de vos partenaires sexuels, l'homosexualité, la Liberté d'expression, les objets culturels, de culte et antiquités ; | <p>Se conformer</p> <p>Respectez les coutumes locales, notamment dans les pays musulmans (par exemple : ne pas se promener à moitié dévêtu en lieu public, éviter d'aborder certains sujets liés au sexe...)</p> |

| | | |
|------------------------------------|---|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> • Dans certains pays, la législation en matière de drogues est extrêmement sévère en comparaison de la législation belge. Ainsi, ce qui est un médicament délivré librement en Belgique peut être une substance interdite dans un autre pays. Renseignez-vous auprès de l'ambassade ou consulat du pays que vous souhaitez visiter, ou consultez les « Conseils par pays » (diplomatie.belgium.be). | |
| <p>Protéger mes données</p> | <p>Protégez vos données</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préparer vos documents et supports : <ul style="list-style-type: none"> ○ Ne prenez que le strict nécessaire ○ Faites un back up de vos données (et mettez le ailleurs dans vos bagages) <p>Protégez vos appareils mobiles</p> <ul style="list-style-type: none"> • (mises à jour, anti-virus...). • Eventuellement, munissez-vous d'un appareil mobile vide, avec carte prépayée, • Protégez vos codes et mots de passe (pas de signature électronique sans protection...) <p>Soyez discret</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ne communiquez pas sur les réseaux sociaux à propos de votre voyage | <p>Soyez discret</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evitez d'être géolocalisé par votre smartphone <p>Soyez prudent</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ne laissez pas vos documents ou outils sans surveillance • Ne laissez aucun document sensible dans votre chambre <p>Au retour</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ne mettez pas une clé USB reçue dans votre ordinateur sans vérification par un service technique • Au besoin, faites analyser votre ordinateur au retour |

CONTACTS

ULiège

Services des Relations Internationales
04/366.92.55
international@uliege.be

heCH

Bureau des Relations Internationales
04/254.76.04
relinter@hech.be

HEL

Mobilité Internationale
04/238.3800
info@hel.be

HELMo

Relations Internationales
04/220.61.07
j.guiot@helmo.be

HEPL

Bureau des Relations Internationales
04/237.96.47
Philippe.Parmentier@hepl.be

HERS

Relations Internationales
061/23.01.23
Patrick.galliez@hers.be

HENALLUX

Relations Internationales
081/47.99.29
Murielle.thunus@henallux.be

ULiège

Cellule Risk Management
04/366.54.70
Carine.speetjens@uliege.be

Contact Général

Pôle Académique Liège Luxembourg

Place du 20-Août
4000 Liège
04/366.92.69
info@polell.be
www.poleliedulux.be